



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1331**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13329- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SCI NOTRE DAME DE LA MERCI - CESSIION DE TERRAIN ET VOLUME**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.14

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : SCI NOTRE DAME DE LA MERCI - CESSION DE TERRAIN ET VOLUME - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2008.1228 en date du 16 Décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la SCI Aix Notre Dame de la Merci à déposer un permis de construire sur une parcelle de terrain de 473 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée CN 158 à l'angle de l'avenue Max Juvenal et Armand Lunel et sur un lot de volume d'une surface de base de 180 m<sup>2</sup>, situé sous l'Esplanade des Justes que doit aménager la SEMEPA dans le cadre de la ZAC Sextius-Mirabeau, à détacher également de la parcelle CN n° 158, à l'angle de l'avenue Max Juvenal et Armand Lunel, le tout conformément au plan joint.

Ces emprises constitueront l'accès, à partir de l'Avenue Max Juvénal, au programme immobilier que doit de réaliser la SCI Aix Notre Dame de la Merci, incluant une Crèche ouverte au public en rez de jardin.

Dans ce dispositif, la SCI réalisera la dalle de l'Esplanade des Justes et restera propriétaire du tréfonds ainsi que de ladite dalle jusqu'à l'étanchéité, tandis que la Ville restera propriétaire de ladite dalle à partir de son l'étanchéité et du lot de volume situé en surplomb. La Ville pourra alors finaliser l'aménagement de la Place des Justes.

Il convient donc de concrétiser la cession à intervenir avec la SCI, afin de lui permettre d'engager les travaux correspondants.

Les Services de France Domaines, consultés sur les conditions financières de cette cession, ont défini une valeur vénale desdits biens de 96 400 € HT (courrier du 5 Janvier 2010).

En conséquence, Mes Chers Collègues, compte tenu de l'importance de cette opération pour l'aménagement du secteur, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession à la SCI Aix Notre Dame de la Merci de la propriété immobilière constituée d'une emprise de terrain de 473 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée CN 158 à l'angle de l'avenue Max Juvenal et Armand Lunel et d'un lot de volume en tréfonds d'une de base de 180 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle CN n° 158, à l'angle de l'avenue Max Juvenal et Armand Lunel, le tout conformément au plan joint.
- **DIRE** que cette cession se fera au prix de 96 400 € H.T.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout acte, administratif ou notarié, et tout document ainsi que tout acte subséquent afférant à ce dossier et donne tous pouvoirs à Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2010.1331 - SCI NOTRE DAME DE LA MERCI - CESSION DE TERRAIN ET VOLUME**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 1</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**  
**TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE**



DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE

SITE D'AIX-EN-PROVENCE

10, AVENUE DE LA CIBLE

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 37 54 05

Fax : 04 42 37 54 08

E-mail : jean-claude.robert1@dgfip.finances.gouv.fr

00370811-01-10

ville d'aix en provence courrier arrivé	
CAB	D° Sces Rel. RH
DGS	D° Sces Adm. Gén. <input checked="" type="checkbox"/>
DGST	D° COM
D° Voirie Net. Gar.	D° Sces Qlté Vie
D° Hyd. Voirie	D° Amen. Urb. Pat.
D° Bat.	D° Educ. Cult.
D° Gds Txv.	D° Fin. Inform.

Ville d'Aix  
 Direction du Foncier et de la Gestion  
 des Propriétés communales  
 Hôtel de Ville  
 13616 Aix en Provence

*FONCIER*

### AVIS DU DOMAINE

*Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers*

*Art. L.311-8 du Code des Communes*

*Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982*

*Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972*

*Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation*

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2009-001V 2224

Dossier connexe 2008-001v2309

1. Propriétaire : Ville d'Aix en Provence
2. Date de réception de la demande d'avis : 15/12/09

3. Situation du bien :

*Commune* : Aix en Provence

*Adresse ou lieu-dit* : "ZAC SEXTIUS MIRABEAU

*Références cadastrales et superficie* :

Section CN n°158

4 surface à céder : 4587 m<sup>2</sup>

Un terrain de 473 m<sup>2</sup>

Un volume (base 1.1 de l'infini à 181,2 m) d'une base de 181 m<sup>2</sup>)

5. Description sommaire : Emprise de forme triangulaire en nature de terrain vague, située en contrebas des avenues Max Juvénal et Armand Lunel pré

6 Réglementation d'urbanisme :

COURRIER ARRIVEE			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">2 - FEV. 2010</div>			
N° 0206110			
AF	<i>ME</i>	GPC	DDC
		CAU	JVBI

Document P.O.S. : du 28/04/1982 approuvé le 11/07/ et 31/10/04  
Zone : SME 2 de la ZAC Sextius Mirabeau

6. Situation locative : libre

7. Conditions de la vente : cession amiable

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

La valeur vénale actuelle de l'immeuble à céder, est de l'ordre de 96 400 €

**(QUATRE VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENTS EUROS HORS TAXES).**

A Aix-en-Provence, 05/01/2010

Pour le Trésorier Payeur Général,  
et par délégation,  
L'Inspecteur  
Jean Claude ROBERT

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION FONCIER ET  
GESTION DU PATRIMOINE

5 - FEV. 2010

N° 0201140

DDC	GPC	ME	AF
JVBI	CAU		

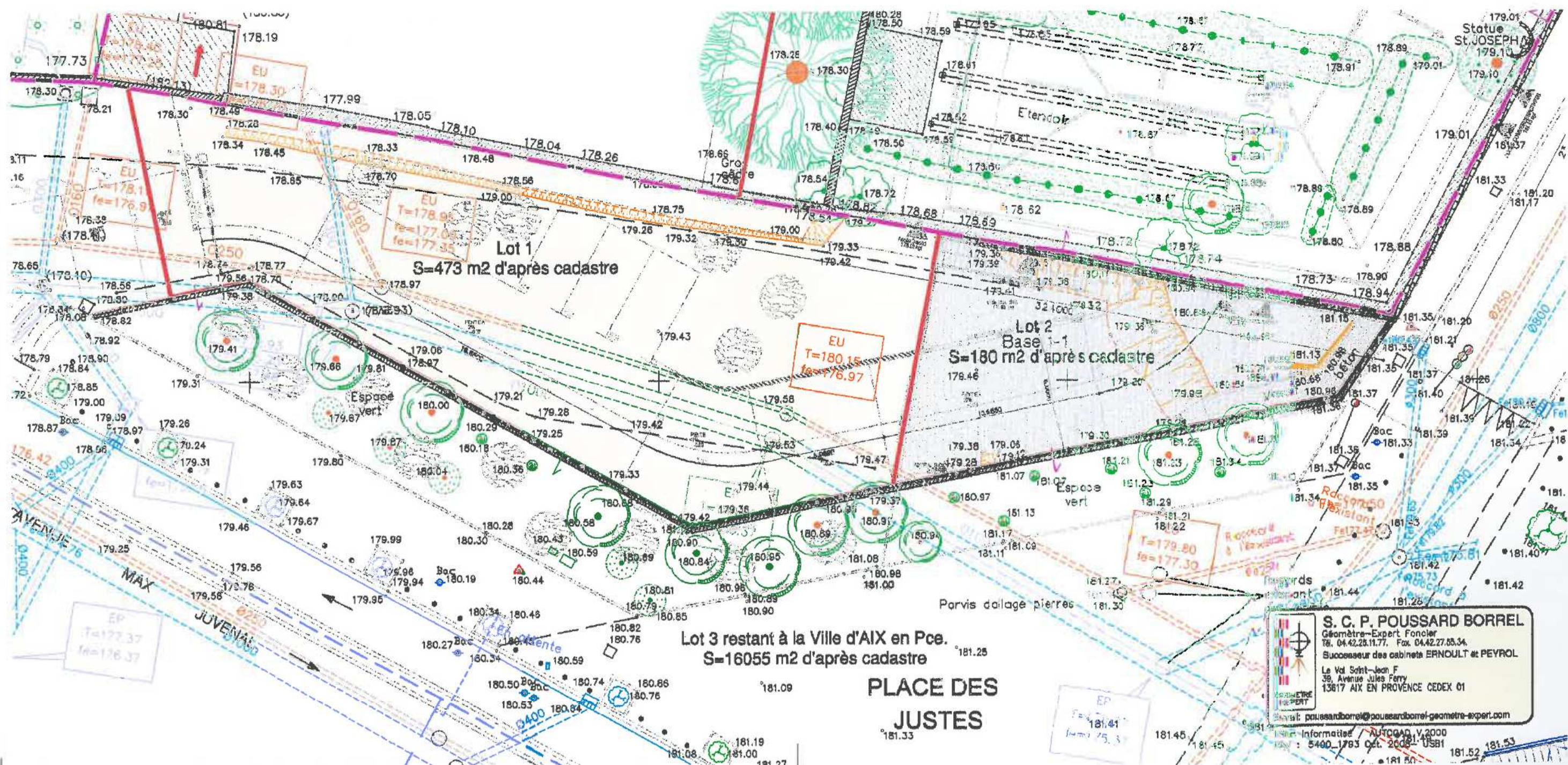
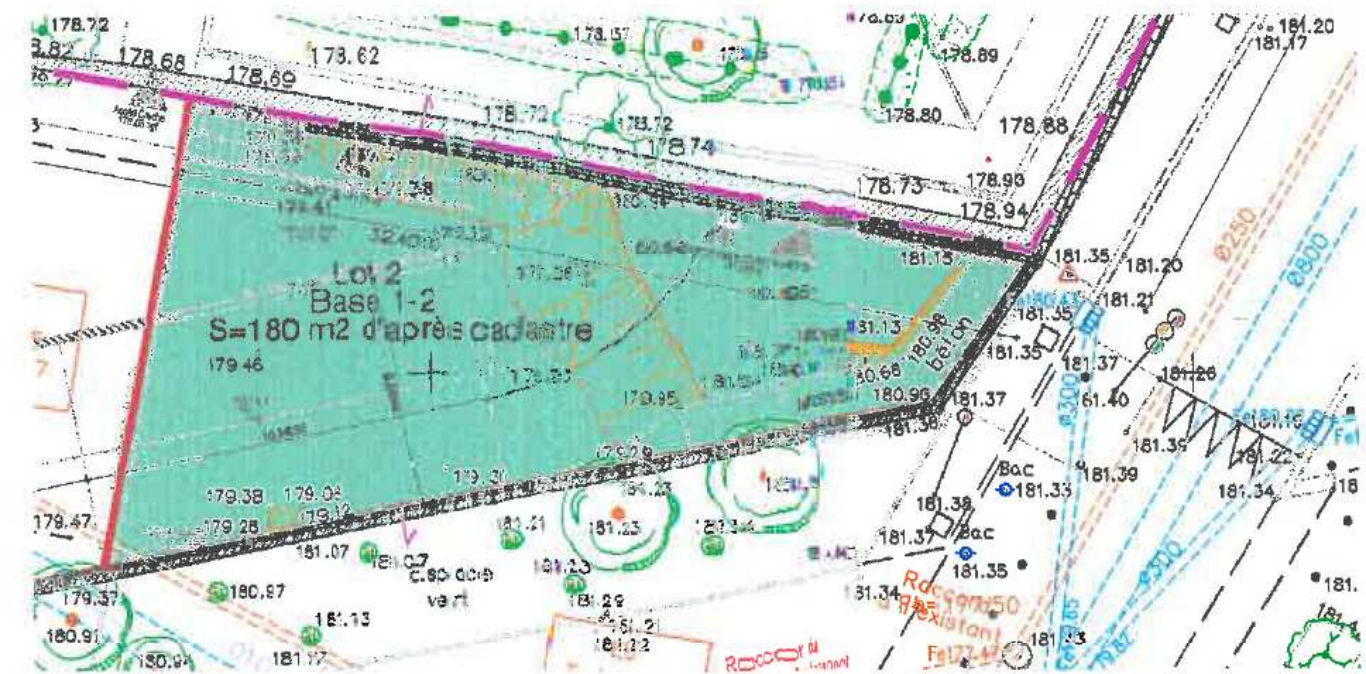
# PLAN A L'ECHELLE DU 1/200e

Coordonnées rattachées au système LAMBERT

Nivellement rattaché au N.G.F



- Partie à détacher  
au profit de la  
SCI Notre Dame de la Merci
- Volume 1  
Base 1-1  
de l'Infini - à 181.20  
Sur élançhété
- Volume 1  
Base 1-2  
de 181.20 à Infini +  
Sur élançhété



**S. C. P. POUSSARD BORREL**  
 Géomètre-Expert Foncier  
 Tél. 04.42.28.11.77, Fax 04.42.27.05.34  
 Successeur des cabinets ERNOULT et PEYROL  
 Le Val Saint-Jean F  
 38, Avenue Jules Ferry  
 13817 AIX EN PROVENCE CEDEX 01  
 Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com  
 Logiciel: AUTOCAD V.2000  
 Imprimé: 5400\_1793 Oct. 2008 1:50